

(Petites) splendeurs et (grandes) misères d'un agent public au Ministère de la santé

Le Caire, le 27 février 2016

Dans une interview accordée au Généraliste le 25 février 2016, Christian Saout, secrétaire général délégué du CISS, a déclaré : « *Tout ce que Monsieur Dietrich raconte dans sa lettre, je ne l'ai pas vécu quand j'ai présidé l'instance entre 2006 et 2010. C'est à ceux qui sont en responsabilité à la CNS aujourd'hui de s'exprimer plutôt que de se taire. Par ailleurs, il n'a pas démissionné, c'était la fin de son contrat : moins héroïque, tout de même.* »

Il apparaît nécessaire de revenir sur cette dernière phrase, qui va à l'encontre de tout ce qu'a pu affirmer la presse ces derniers jours sur mon départ du Ministère de la Santé. A ce titre, il convient de s'interroger sur l'identité de la personne qui prononce ces mots. Christian Saout fut le président de la CNS de 2006 à 2010 et – l'interview du Généraliste semble oublier de le préciser – un candidat malheureux à cette même présidence en avril 2015 ; il avait alors perdu la partie contre Bernadette Devictor. Ce n'est ni mon supérieur hiérarchique, ni même un agent public. Le fait qu'il s'exprime sur les termes de mon contrat au Ministère de la santé (ou qu'il puisse même en avoir connaissance) peut paraître dès lors surprenant. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Mais pour le moment, intéressons-nous plutôt au fond du sujet : ma situation contractuelle. Je ne l'ai pas évoquée dans ma contribution au rapport IGAS d'Huguette Mauss, sans doute parce que je craignais que ce point soit trop personnel pour être jugé crédible et objectif. Il y aurait pourtant eu matière. Et puisqu'aujourd'hui, c'est quelqu'un d'autre que moi qui s'y attèle (dans le but avoué de me discréditer), je ne me sens plus tenu par aucune pudeur ni même par aucune honte ; car c'est bien de honte qu'il faut ici parler.

J'ai été embauché le 1er mars 2015 à la tête du secrétariat général de la CNS. Il fallait alors remplacer la responsable du secrétariat général, partie en congé longue maladie, et organiser les élections de l'instance pour la nouvelle mandature 2015-2018. J'étais donc un agent public sous contrat et non un fonctionnaire recruté sur concours. Quelles sont les différences entre ces deux statuts ? Aucune si ce n'est la précarité de la situation des contractuels, car nous partageons à poste équivalent les mêmes responsabilités, les mêmes charges et les mêmes devoirs qui incombent à tout agent public.

Mon contrat initial courait sur 6 mois, jusqu'au 30 août 2015 ; c'était un contrat court, permis par la loi Sauvadet de 2012 et la rémunération forfaitaire allait de paire avec sa précarité : 1410,15 euros nets. Ce montant n'a pas varié par la suite. Il faut aujourd'hui avouer que j'ai eu honte du niveau ridicule de cette paie, surtout lorsqu'on la mettait au regard de la mission qui m'était échue, des agents qu'il me fallait encadrer et de l'investissement qui m'était demandé pour faire vivre une instance aussi importante que la Conférence nationale de santé (CNS). J'en étais si peu fier que je l'ai caché à mes proches. Je craignais que l'on m'incite en l'apprenant à changer immédiatement de poste, moi qui avait fait Sciences Po et qui pouvait prétendre à une rémunération plus en adéquation avec mon niveau de formation.

Au début pourtant, cette précarité ne m'a guère gêné. Il faut dire que j'ai toujours pensé que les grandes causes – la démocratie en santé en tête - méritaient plus d'intérêt que les espèces sonnantes et trébuchantes. Et puis cela ne devait durer que 6 mois, avant que je ne rejoigne un autre poste, hors du Ministère. C'était donc transitoire ; et je me rassurais en disant que l'importance stratégique du poste me ferait engranger de l'expérience, à défaut d'économies.

Sauf que le transitoire a perduré. La responsable du secrétariat général de la CNS en poste avant

moi n'est revenue de son congé longue maladie que pour s'en aller vers d'autres horizons. S'est donc posée la question de mon renouvellement au-delà de la période des 6 mois de contrat initialement prévus. Comme je le narre dans ma contribution au rapport IGAS, lors d'un entretien en date du 2 juillet 2015, le Directeur général de la santé (DGS) Benoît Vallet se fit fort non seulement de me promettre un renouvellement de contrat mais de me faire miroiter un véritable poste de secrétaire général de la CNS (et non plus de responsable du secrétariat général), assorti d'un renfort de 2 ou 3 agents.

Malheureusement, six jours plus tard, je devais déchanter. L'adjoint de M. Vallet, le chef de service et responsable des ressources humaines à la DGS, Christian Poiret, me convoqua dans son bureau pour m'annoncer des nouvelles peu réjouissantes quant à ma situation contractuelle. Il était pour l'instant absolument impossible, me dit-il, de m'offrir un contrat stable et durable. Le plafond d'emplois alloué à la DGS par Bercy ne le permettait pas – j'ignorais alors que le directeur général et son chef de service recrutaient en parallèle une cour de chargé de missions et de conseillers (cf page 23 de ma contribution). **Tout ce que me pouvait me proposer la DGS, continua Christian Poiret, c'était une prolongation de mon contrat initial de 4 mois, pour le faire courir jusqu'au 31 décembre 2015.** Le tout sans aucune revalorisation salariale. Pour ce qui était de la création d'un poste de secrétaire général et du renfort de 2 ou 3 agents, il faudrait repasser plus tard.

Sans hésiter, j'acceptais. Cela va vous paraître d'une candeur confondante, mais je croyais encore en la bonne foi de mes supérieurs hiérarchiques et surtout en la beauté de ma mission. Il faut dire que le passage sous les fourches caudines de la CNS, qui devait avoir lieu à l'automne, n'avait pas encore commencé. Je fis part de ma décision (et surtout des raisons de celles-ci) dans un mail adressé à Bernadette Devictor, la présidente de la CNS, le 8 juillet 2015 :

« Chère Bernadette,

J'ai vu Christian Poiret ce soir.

Il m'a proposé une simple prolongation de mon contrat jusqu'en décembre. Au même salaire.

Le poste de secrétaire général ne sera créé que le 1er janvier 2016. C. Poiret a assuré qu'il soutiendrait fortement ma candidature, comme M. Vallet. Bluffe-t-il ? Il m'a paru sincère, mais j'ai tendance à trop croire en la bonté des hommes.

En somme, j'ai un contrat renouvelé de seulement 4 mois, sans aucune garantie derrière.

Voilà la situation. Elle est loin de nos espérances.

Mais qu'importe. Je continue. Je ne vais pas prendre de poste ailleurs.

Peut-être est-ce mon esprit romanesque, mon amour des causes mal-embarquées, qui me pousse à faire cela. Mais c'est plus sûrement parce que je sais ce que nous faisons est juste (tu ne sais pas à quel point je suis attaché à la justice).

Je crois que la cause de la CNS, de la démocratie en santé en vaut la peine et qu'elle mérite qu'on se batte pour. Il y a des chances pour que ce soit des moulins à vents que j'affronte, qu'au 1er janvier je pointerai au Pôle Emploi, mais j'ai trop de principes pour ne pas finir ce que j'ai commencé. J'ai trop de principes pour t'abandonner, abandonner Alice et Catherine qui travaillent avec moi, et, dans le même élan, compromettre tout ce que nous avons mis en place à la CNS (débat public, groupe-jeunes, avis...).

Peut-être perdra-t-on, mais au moins aurai-je fait tout ce qui était en mon pouvoir.

Je serai donc là a minima de septembre à décembre. Après, Inch'allah, comme on dit. J'ai simplement demandé à C. Poiret, tout en renonçant à des prétentions salariales, que je puisse recruter un stagiaire pour m'épauler. Je pense que ce n'est pas une prétention démesurée.

(...)»

Bien entendu, je n'avais alors rien compris de ce qui doit vous sauter aux yeux à la lecture de ce récit. Cette précarité qui faisait corps avec ma fonction était souhaitée par le DGS et derrière, par le cabinet de la Ministre. **Il était bien évident que renouveler de mois en mois le responsable du secrétariat général de la CNS (et lui promettre par-dessus le marché des châteaux en Espagne) était un moyen imparable, pensaient-ils, de s'assurer de son obéissance et de sa servilité.** Tel était leur calcul. Telle n'était pas ma manière de concevoir le poste que j'occupais, qui impliquait que je sois au service de la Conférence et du décret établissant son indépendance.

Les mois d'automne, la volonté d'expurger des avis de la CNS les passages qui critiquaient trop ouvertement la politique gouvernementale, le Grand Guignol autour du débat public vaccination, me firent comprendre le jeu de dupes que jouaient mes supérieurs hiérarchiques. Et, le rapportant à l'évolution de ma situation personnelle, je comprenais que la volonté de la mise au pas de la Conférence était en gestation depuis déjà plusieurs mois. Trop indépendante, trop compétente, trop large pour être instrumentalisée. Il fallait donc s'assurer que le secrétariat général de la CNS ne lui emboîte pas le pas, quitte à lui demander d'outrepasser son rôle. Ce que, vous avez pu le constater à travers mon contribution au rapport IGAS, je me suis refusé à faire.

Après tous ces événements, je m'attendais à voir mon aventure s'arrêter le 31 décembre, à l'expiration de mon deuxième contrat. C'était sans compter le soutien de Bernadette Devictor et de nombreux membres de la commission permanente de la CNS, qui plaidèrent dans une communication adressée le 18 novembre 2015 à Benoît Vallet pour mon maintien en poste. **Acculé, le DGS n'eut d'autre choix que de me proposer un poste pérenne. Celui-ci devait s'accompagner d'une revalorisation salariale importante – le budget pour ce faire ayant été « miraculeusement » déniché. Je refusais néanmoins cette offre, en raison des multiples atteintes à la démocratie en santé dont j'avais pu être le témoin et du traitement inqualifiable que l'administration réservait à la CNS (et à son secrétariat général).** Ayant perdu mes illusions, je n'espérais plus pouvoir changer les choses à ce stade. Il me fallait donc partir. Dans un entretien daté du 3 décembre, je signifiais cette décision à Christian Poiret - celle-ci fut également annoncée dans un mail adressé à Benoît Vallet au courant du même mois. Par ailleurs, outre les notifications officielles, je n'ai pas manqué de m'ouvrir à de nombreux collègues de la situation dans laquelle je me trouvais et des raisons pour lesquelles je souhaitais mettre un terme à ma mission au secrétariat général de la CNS.

Toutefois, malgré le ras-le-bol qui m'habitait, je ne quittai pas immédiatement mes fonctions. Une seule raison à cela : le souci de la continuité du service public. Il était évident que mon remplaçant ne pouvait être recruté du jour au lendemain. Je m'accordais donc avec le service des ressources humaines sur une prolongation de mon contrat jusqu'au 1er mars 2016, et jusqu'au 1er mars seulement. Ce sursis de deux mois, qui ne m'était guère plaisant et par moment tout bonnement insupportable, avait pour objectif d'organiser un « tuilage » entre moi et la personne qui allait prendre ma suite. Il avait également pour but de permettre que la CNS ne connaisse pas d'interruption d'activité et que les travaux en cours fin 2015 soient menés à leur terme, en particulier une « concertation » de l'instance sur les décrets d'application de la loi santé (concertation sur laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à redire).

Les deux premiers mois de l'année 2016 se déroulèrent dans une ambiance étrange, entre attitude menaçante de mes supérieurs qui craignaient de me voir révéler ce que j'avais vécu et arrivée d'une nouvelle responsable du secrétariat général de la CNS à la mi-janvier. Il faut tout de même préciser ici que cette ancienne cheffe de projet à l'ARS Limousin a été recrutée par Benoît Vallet en personne, qui la connaissait de longue date et qui s'était préalablement assuré de sa loyauté.

Une fois mon devoir accompli, la continuité de l'activité de la CNS assurée, le tuilage entre moi et ma remplaçante bon-an mal-an effectué, que me restait-il à accomplir ? Comme je l'ai écrit dans ma contribution au rapport IGAS : à frapper ma lance contre mon saladier et à faire le plus de bruit possible. **Alors, j'ai démissionné le 19 février, à une dizaine de jours de la fin d'un contrat dont j'avais moi-même choisi la date d'expiration. J'aurais certes pu attendre tranquillement le 1er mars et, n'étant plus lié à aucun devoir de réserve, publier ma contribution au rapport IGAS.** J'aurais ainsi pu bénéficier des indemnités chômage. Toutefois, il me fallait marquer le coup, quitte à y perdre sur un plan pécuniaire. D'ailleurs, le mail adressé à Benoît Vallet et qui accompagne ma contribution de 28 pages ne laisse place à aucune ambiguïté sur la caractère démissionnaire de mon propos ; il a d'ailleurs été interprété en ce sens par tous les journalistes qui ont pu le consulter. J'ai de plus envoyé avant-hier un courrier au Ministère, où je confirme la démission de mon poste au 19 février sans aucun préavis (aucun congé n'ayant été posé pour la période du 19 février au 1er mars ; ma fiche de congés pourra en attester) et déclare renoncer au paiement des 20,5 jours de congés que je n'avais pu prendre en raison de l'intensité de l'activité de la CNS.

Si ma démission officielle date bien du 19 février 2016, vous serez à même de comprendre qu'elle procède d'une décision bien antérieure, que j'avais annoncée à mes supérieurs hiérarchiques dès le 3 décembre 2015 ; et ce malgré la proposition d'une prolongation durable de contrat. Je ne suis resté au-delà de la date du 3 décembre qu'afin de permettre à cette belle instance qu'est la CNS de pouvoir continuer à travailler le temps que mon successeur arrive et puisse être en mesure de prendre les rênes.

Je regrette avoir dû m'exprimer sur le sujet ; non pas parce que je n'aurais pas relaté la vérité (tout ce que j'ai avancé dans ce texte peut être prouvé par des documents irréfutables), mais parce que la précarité de ma situation personnelle est bien peu de choses au regard de la gravité de l'attitude anti-démocratique dont fait preuve ce Ministère à l'égard du monde de la santé. J'aurais voulu privilégier les idées au détriment de l'Homme que je suis, mais puisqu'il le faut, puisse l'exposition de ces faits venir conforter ma contribution au rapport IGAS ; puisse-t-elle démontrer que de nombreux agents publics - chargés ou non de l'animation de la démocratie en santé - sont, en plus d'être soumis à d'intolérables pressions de la part de leur hiérarchie, sous-payés et renouvelés sur des périodes extrêmement courtes. Cela interroge sur le comportement d'une administration qui s'empresse de morigéner les pratiques peu soucieuses de l'humain dans le secteur privé, mais qui ne fait pas mieux en son sein.

A la lumière de l'ensemble de ces éléments, je vous laisse seul juge de la véracité des paroles de Christian Saout. Et j'en reviens à ce que j'avais commencé à développer au début de mon récit : comment un responsable associatif a-t-il pu avoir communication (partiellement erronée) de ma situation contractuelle censée être confidentielle ? Le Ministère en charge de la santé n'a fait aucun commentaire sur ma démission – sachant trop bien que tout ce que j'ai avancé dans mon contribution au rapport IGAS est exact. Toutefois, il serait intéressant que soit établi, y compris par les juridictions compétentes, si une rupture du devoir de réserve est à imputer à certains agents publics haut-placés ; ceux-ci ayant transmis des informations à Christian Saout dans le but de me décrédibiliser. Et nul besoin d'ajouter que cette rupture du devoir de réserve ne répond pas au même motif d'intérêt général que celui qui m'a conduit à démissionner et à révéler tout ce que je sais...

Voilà pour cet éclairage. Il est un peu long j'en conviens, mais il m'importait qu'il soit exhaustif, ne

serait-ce que pour que soit clos une bonne fois pour toute ce chapitre si peu intéressant en comparaison des éléments que j'ai développés dans ma contribution au rapport IGAS. Vous retiendrez peut-être de ce texte la faiblesse presque incroyable de mon salaire, mes trois contrats de plus en plus courts (même si le dernier a été limité à ma demande), la volonté de ma hiérarchie de me tenir sous leur coupe par ce biais et vous vous demanderez pourquoi avoir toléré si longtemps tout cela. Et je vous répondrai, comme toujours : parce ce que je faisais ce qui me semblait juste et que cela valait bien quelques sacrifices matériels.

Thomas Dietrich